Journal officiel
de l'Union européenne

FR
Série L

2023/2499

10.11.2023

DÉCISION D'EXÉCUTION (PESC) 2023/2499 DU CONSEIL

du 9 novembre 2023

mettant en œuvre la décision (PESC) 2015/1333 concernant des mesures restrictives en raison de la situation en Libye

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur l'Union européenne, et notamment son article 31, paragraphe 2,

vu la décision (PESC) 2015/1333 du Conseil du 31 juillet 2015 concernant des mesures restrictives en raison de la situation en Libye et abrogeant la décision 2011/137/PESC ([1]), et notamment son article 12, paragraphe 2,

vu la proposition du haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité,

considérant ce qui suit:

(1) Le 31 juillet 2015, le Conseil a adopté la décision (PESC) 2015/1333.

(2) En vertu de l'article 17, paragraphe 2, de la décision (PESC) 2015/1333, le Conseil a réexaminé les listes des personnes et entités désignées figurant aux annexes II et IV de ladite décision.

(3) Le Conseil estime qu'il y a lieu de supprimer les mentions concernant deux personnes et une entité, et de maintenir les mesures restrictives à l'encontre de toutes les autres personnes et entités inscrites sur les listes figurant aux annexes II et IV de la décision (PESC) 2015/1333. En outre, il convient de mettre à jour les informations d'identification d'une personne.

(4) Il y a donc lieu de modifier la décision (PESC) 2015/1333 en conséquence,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

Article premier

Les annexes II et IV de la décision (PESC) 2015/1333 sont modifiées conformément à l'annexe de la présente décision.

Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au *Journal officiel de l'Union européenne*.

Fait à Bruxelles, le 9 novembre 2023.

Par le Conseil
La présidente
N. CALVIÑO SANTAMARÍA

([1]) JO L 206 du 1.8.2015, p. 34.

ANNEXE

La décision (PESC) 2015/1333 est modifiée comme suit:

1) À l'annexe II («Liste des personnes et entités visées à l'article 8, paragraphe 2»), la partie A («Personnes») est modifiée comme suit:

a) la mention 9 concernant HOUEJ, Mohamad Ali est remplacée par le texte suivant:

«9.	HOUEJ, Mohamad Ali	Ministre de l'économie et du commerce au sein du gouvernement d'unité nationale de la Libye Date de naissance: 1949 Lieu de naissance: Al-Azizia (près de Tripoli)	Ministre de l'industrie, de l'économie et du commerce du gouvernement du colonel Qadhafi. Étroitement associé à l'ancien régime de Mouammar Qadhafi.	21.3.2011»

b) la mention 13 concernant MANSOUR, Abdallah est supprimée.

2) À l'annexe IV («Liste des personnes et entités visées à l'article 9, paragraphe 2»), la partie A («Personnes») est modifiée comme suit:

a) la mention 9 concernant HOUEJ, Mohamad Ali est remplacée par le texte suivant:

«9.	HOUEJ, Mohamad Ali	Ministre de l'économie et du commerce au sein du gouvernement d'unité nationale de la Libye Date de naissance: 1949 Lieu de naissance: Al-Azizia (près de Tripoli)	Ministre de l'industrie, de l'économie et du commerce du gouvernement du colonel Qadhafi. Étroitement associé à l'ancien régime de Mouammar Qadhafi.	21.3.2011»

b) la mention 13 concernant MANSOUR, Abdallah est supprimée;

c) la mention 16 concernant QADHAF AL-DAM, Sayyid Mohammed est supprimée.

3) À l'annexe IV («Liste des personnes et entités visées à l'article 9, paragraphe 2»), partie B («Entités»), la mention 16 concernant *Baroque Investments Limited* est supprimée.

ELI: http://data.europa.eu/eli/dec_impl/2023/2499/oj